



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



CONVOCAATION

Assemblée Générale Ordinaire Statutaire à Moustey le samedi 29 mars 2025

Vous êtes cordialement invité(e)(s) à participer. Voici le programme de la journée :

10 h 00 : Accueil à la Salle des fêtes de Moustey (40630) Place de la Grande Lande

Nous vous proposons une conférence-débats sur la forêt des landes d'Aquitaine : gestion, risque incendie...

Si le temps atmosphérique et chronologique, petite excursion en forêt

Si possible, pour une bonne organisation, envoyez un courriel pour préciser si vous arrivez le matin

12 h 30 : repas en commun dans la salle de réunion où se tiendra l'A.G. Que chacun apporte son panier ... pour un repas convivial.

14h00 : Accueil par le président de la SEPANSO Landes

- M. Vincent ICHARD, Maire, présente sa commune et répond aux questions des adhérents.

Assemblée générale Statutaire de la SEPANSO Landes (1/4 des adhérents doivent être présents ou représentés)

- Adoption du P.V. de l'A.G. de Luglon (30/03/2024)
- Rapport moral (Georges Cingal, Président)
- Rapport financier (Jean-Pierre Lesbats, Trésorier)
- Rapport d'activité (Hervé Le Bouler, Secrétaire Général)
- Elections au Conseil d'Administration :

Sont renouvelables : Hervé Le Bouler, Christian Boireau, Joëlle Gillibert. Dominique Baudry ne se représente pas.

Dans la mesure où le Conseil peut être composé de 20 membres, il sera possible d'élire ou réélire 7 personnes. Pour faire acte de candidature, envoyez un courrier/courriel motivé au siège social à l'attention du Secrétaire Général en indiquant vos coordonnées, votre profession, date et lieu de naissance. **Votre acte de candidature doit être adressé au moins 2 semaines à l'avance, soit par courriel, soit par la poste.**

- Prix Cascan et Prix Mille Flous : nominez des destructeurs et/ou des protecteurs de l'environnement landais !
- Examen des motions (transmettez les au plus tôt afin qu'elles puissent être insérées dans le dossier de presse)
- Questions diverses :

17h30 : fin de l'A.G. A son issue, le conseil d'administration se réunira pour élire son Bureau et examiner les questions urgentes.

Venez nombreux. Si vous avez déjà un engagement à cette date, pensez à adresser votre pouvoir, ayez l'obligeance de le faire tout de suite, ainsi vous n'oublierez pas. Par exemple en le joignant à votre cotisation 2025 (Voir courrier ci-joint)

Fait à Cagnotte, le 26 janvier 2025 G. Cingal, Président Fédération SEPANSO Landes



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Rapport moral : L'art du dérapage (plus ou moins contrôlé !)

J'aurais pu faire un copier-coller de celui de l'an passé puisque loin de s'améliorer la situation continue de dégrader. Le principe de non régression environnementale était inscrit dans la loi du 8 août 2016 sur la biodiversité. Souvenez-vous : « *la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment* ». Mais nous voyons régulièrement que pour rendre acceptables divers projets, des dérogations sont accordées, assorties ou non de soi-disant compensation, pour faire accepter ceux-ci. Le plus étonnant, c'est qu'il se trouve encore des personnes pour s'étonner de l'appauvrissement de la flore et de la faune de nos milieux naturels et semi-naturels. Encore plus étonnant, ce sont ceux qui comme vous souhaitent préserver la santé et l'environnement qui font l'objet d'un écolobashing de plus en plus violent, parfois même relevant d'un harcèlement qui mériterait que des poursuites soient engagées contre leurs auteurs.

Quand on prend la peine de lire une loi comme la Loi d'Orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture, on est sidéré que le gouvernement ne respecte pas la Charte de l'Environnement dont l'article 1 stipule pourtant que « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cela que Mathilde Panot et Cyrielle Chatelain ont saisi le Conseil constitutionnel en dénonçant le concept flou d'*intérêt général majeur* et diverses propositions inquiétantes qui en découlent.

Le résultat des courses est toujours le même, il faut saisir la justice. Et contrairement à ce qu'affirme la France qui s'adresse au secrétariat de la Convention d'Aarhus, la justice n'est pas gratuite, d'une part parce que les frais alloués en cas de victoire ne couvrent jamais les dépenses engagées, et d'autre part parce qu'il faut obligatoirement rémunérer un avocat pour relever appel d'un jugement défavorable. En plus depuis que M. Macron est président, pour certaines procédures, il est obligatoire de saisir le Conseil d'État ; or comme chacun sait les honoraires des avocats compétents sont élevés ! Les citoyens et leurs associations ne sont-ils pas bâillonnés ? Notre trésorier vous en parlera un peu. Notre secrétaire général aussi pour évoquer les décisions de justice.

Mais nous vouloir croire à la résistance ! 2024 a permis de retrouver un nombre important d'adhérents : 218 adhérents toutes formes confondues (adhésions individuelles, familiales et associatives). Nous sommes de plus en plus présents dans les communes landaises. Nous avons eu le plaisir d'être invités à siéger à la Commission départementale d'aménagement commercial ; je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'une instance consultative, mais d'une instance décisionnaire (le préfet doit respecter les décisions de la CDAC). Il faut remercier les membres du Conseil d'administration qui sont en charge des divers dossiers, mais aussi tous ceux qui apportent des informations et des analyses pour les aider. Applaudissez-les SVP !

.../...

Sachez que cette année nous avons déjà reçu 130 adhésions ou ré-adhésions ; à ce chiffre il conviendra d'ajouter celles transmises par HelloAsso. Dans un moment vous allez examiner les candidatures de 3 adhérentes et d'un adhérent qui souhaitent travailler au sein du C.A. Il y a longtemps que nous n'avions connu une situation aussi favorable. Du coup notre conseil pourrait aussi se féminiser : n'est-ce pas une excellente nouvelle ?

La SEPANSO Landes a une chance que beaucoup nous envient : nous sommes libres et indépendants à tous points de vue ! Permettez-moi toutefois de rappeler que nous ne sommes pas seuls puisque nous participons à de multiples réseaux ; nous avons ainsi la chance de pouvoir actualiser nos bases de données et solliciter notre fédération régionale, France Nature Environnement et le Bureau Européen de l'Environnement (EEB)

Notre secrétaire général a préparé un rapport d'activité. Je lui laisserai volontiers la parole.

Notre trésorier vous présentera les comptes financiers 2024. Nous le remercions pour ce travail aussi ingrat qu'indispensable. Une fois encore vous pourrez constater que le Conseil d'administration fait au mieux avec les moyens dont nous disposons.

Tout le Conseil d'administration remercie le webmestre qui, en dehors du suivi de multiples dossiers environnementaux, assure le pilotage du site Internet de la SEPANSO Landes

Enfin je vous remercie pour tout ce que vous faites pour l'environnement. Plus que jamais, nous allons avoir besoin de vous, compte tenu de la dégradation du contexte international. Je vous invite encore et toujours à faire connaître la SEPANSO. Vive la Fédération SEPANSO Landes !



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOITE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Rapport d'activité : Hervé Le Bouler, secrétaire général

Les temps sont durs !

C'est toujours avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de la SEPANSO Landes. L'année 2024 a été particulièrement riche en actions, mais hélas dans des conditions plutôt difficiles.

Je vais commencer par lister les « Au jour le jour » qui recensent chronologiquement tout ce qui nous intéresse directement. Tous les fichiers sont en ligne sur notre site Internet. La longueur des paragraphes varie selon l'importance du sujet et il y a même quelques photos :

Janvier : 11 pages	Février : 9 pages	Mars : 9 pages
Avril : 8 pages	Mai : 5 pages	Juin : 6 pages
Juillet : 8 pages	Août : 6 pages	Septembre : 4 pages
Octobre : 10 pages	Novembre : 8 pages	Décembre : 8 pages

Bien sûr au fil de ces 92 pages on trouve toutes les réunions des instances de concertation CDCFS, CDPENAF, CODERST, CDNPS, SAGE, CoPil des réserves naturelles, Sites Natura 2000, CSS, CDAC.... Excusez-moi pour tous ces sigles, mais dans les fichiers mis en ligne les structures apparaissent en toutes lettres.

Il y est fait mention de tous les courriers adressés ou reçus, toutes les décisions de justice...

Mais on y trouve aussi les références (lien de téléchargement) à des documents qui permettent aux citoyens d'approfondir les dossiers qui les intéressent.

Je rappelle une nouvelle fois que la SEPANSO Landes ne s'intéresse pas seulement à ce qui concerne directement notre département. Nous intervenons bien sûr au niveau régional. Notre président, en raison de son expérience aux niveaux national et européen, intervient en particulier lors des consultations du public, qu'il s'agisse des projets d'arrêtés ministériels ou de révision de directives de l'Union européenne.

En 2024 nos plus gros dossiers ont été les suivants :

- Liberté d'expression et sécurité des militants...
- Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (documents d'urbanisme, artificialisation des sols, suivi des mesures compensatoires...). Nous déplorons la multiplication des projets agrovoltaiques.
- Protection des poissons migrateurs, des mammifères marins...
- Suivi des grands projets (LGV, THT, Terr'Arbouts...)
- Érosion littorale
- Gestion des ressources en eau (infractions, irrigation, pollution des captages, pétitions au parlement de l'UE, contestation du SDAGE...)
- Economie intelligente (valorisation déchets, productions locales...)
- Urbanisme (clôtures, artificialisation, assainissement, milieu dunaire...)
- Antennes-relais
- Troubles de jouissance (champ de tir, ball-trap, ateliers mécaniques, VHU,...)
- Espaces naturels sensibles (Arjuzanx, détournement du Courant d'Huchet...)
- Changements climatiques
- Suivis juridiques

Que ceux qui ont travaillé sur des dossiers non mentionnés me pardonnent. A la SEPANSO nous évitons de parler de « *priorités* » : nous nous efforçons de répondre à toutes les sollicitations ! Ceux qui voudront attirer l'attention sur un dossier pourront le faire à condition d'être brefs.

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois :

30/03, 29/04, 16/05, 30/05, 06/07, 18/07, 14/08, 26/09, 07/10, 09/10, 04/11 et 30/11

Compte tenu des enjeux, je souhaite cette année faire le point sur la justice administrative.

Satisfactions :

- Mimizan : Confirmation que le parc d'hiver constitue un espace remarquable au sens de l'article L.121 du code de l'urbanisme
- Bordères & Lamensan : confirmation de l'annulation du jugement du T.A. de Pau du 22 février 2023 (élevage de canards) - L'administration reçoit une leçon puisque les juges ont estimé que le dossier initial était incomplet
- Ygos Saint-Saturnin – La C.A.A a annulé le jugement n° 1802383 du 16/12/2021 du T.A. de Pau. De même les A.P. n° 2017-1899 et n° 2017-1900 du 5/09/2017 portant modification et prorogation des arrêtés du 14 septembre 2021 autorisant le défrichement de bois. Les sociétés bénéficiaires ont fait appel en Conseil d'État. La SEPANSO a confié à Me Zbiri le soin de défendre ses intérêts.
- Tarnos - la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté le 08/10/2024 la requête du ministre de la transition écologique qui demandait l'annulation de tous les jugements du 27/01/2023 enjoignant la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées Atlantiques, dans un délai de 6 mois, de prendre un nouvel arrêté modifiant le chapitre 4 de l'arrêté n° 20216-227 du 24 mai 2016, en fixant les seuils maximaux d'émission de cadmium et de ses composés, des HAP et du mercure à 0 g/L, modifiant le chapitre 3.2 de l'arrêté n° 20216-227 du 24 mai 2016 en limitant les émissions en Nox des conduits n°1 et n°3 à 100 ng/Nm3 et complétant le chapitre 6.2.3.

Déceptions :

- Messanges – notre requête contre l'A.P. du 5 avril 2022 délivrant une autorisation de défrichement des parcelles AD 510 et 511 et de l'A.M. délivrant un permis de construire 26 logements collectifs a été rejetée
- Lit & Mixe – Ordonnance du 18/12/2024 – le juge des référés du T.A. rejette la requête sollicitant l'autorisation du défrichement de 7,13 hectares pour une urbanisation (espace ayant été inondé dans le passé). Espérons qu'au fond...

Comme vous le voyez ces dossiers qui nécessitent des efforts sur plusieurs années, nécessitent aussi un intense travail d'analyse et des moyens financiers pour aller jusqu'au bout.

Permettez-moi de vous demander de vous intéresser aux consultations du public. En effet selon l'adage « *qui ne dit mot consent* », nos décideurs profitent du silence de nombreux citoyens pour agir à leur aise. En ce qui nous concerne, nous participons à presque toutes les enquêtes publiques et à de nombreuses consultations du public aux différents niveaux géographiques ; dans la mesure du possible nous attirons l'attention de nos adhérents, soit pour qu'ils expriment leurs attentes, soit pour qu'il interviennent à titre individuel. Soyez attentifs à ce qui se passe dans votre commune, en particulier avec ces modifications des PLU !

Notre attention est régulièrement attirée sur divers problèmes. Nous remercions donc ces « *sentinelles de la nature* » pour leurs signalements, mais aussi pour leur patience car les élus et les administrations concernées réagissent souvent lentement. Je rappelle que pour être efficace nous devons disposer d'un courrier ou d'un courriel nous priant d'intervenir ; avec celui-ci il faut que nous disposions de la localisation précise (plan, adresse, n° de parcelle, coordonnées GPS), de la description du problème, et si possible de photos.

J'espère que vous partagez mon avis : l'équipe dirigeante de la SEPANSO Landes a bien rempli sa mission. J'espère que vous continuerez à faire connaître la SEPANSO et à nous soutenir. Merci à vous tous.



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Assemblée générale ordinaire de 2024

Moustey le 29 mars 2025

Rapport financier sur l'exercice de 2024

Budget 2025

Reconnue et agréée, la Fédération SEPANSO Landes est une association à but non lucratif. Néanmoins sa gestion se doit d'être rigoureuse, sincère et critique. Le trésorier et le trésorier adjoint se sont réunis le 5 mars 2025 pour réaliser les compte de résultat et bilan comptable de l'année 2024 ; ils ont été présentés au président au siège de l'association le 12 mars et publiés immédiatement après signature sur le site de l'association. Il faut aussi retenir les dons des administrateurs par renoncement au remboursement intégral de leurs frais. (5240 €).

■ **Le compte de résultat** fait apparaitre une perte de 9261€ attribuable à une forte augmentation des frais juridiques alors que les autres lignes sont dans une normalité de valeurs antérieures.

■ **Le bilan** reçoit ce résultat de perte ce qui porte le report à nouveau à 184 414 €.

Dans ce bilan l'actif est grevé des intérêts des Contrats à termes (CAT) avec le Crédit Coopératif, leurs intérêts venant aux dates anniversaires en mars 2025, ces intérêts viendront à l'actif du bilan en 2025. Pour information la valeur reçue en mars 2025 est de 9600 €

Le bilan au fil des années s'érode lentement suite à une cause quasi systémique de notre association c'est à dire les frais de justice.

■ **Budget 2025.** S'agissant du budget de 2025 il est toujours très difficile de l'établir parce que notre activité est aléatoire en termes d'engagements (juridique, réunions et donc déplacements, frais d'actes et contentieux, ...). On ne peut, à ce jour, qu'estimer que la rentabilité financière de nos placements Livret A et CAT viendront "amortir" notre déficit.

JP LESBATS, Trésorier

Antoine OLIVARES, Trésorier Adjoint

Georges CINGAL, Président

Jean-Luc LESBATS

AO

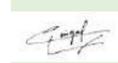
Cingal

Budget 2025

6 : comptes de charges	Charges	Produits
60 : achats (sauf 603)		
607 achats de marchandises	200,00 €	
61 services extérieurs		
616 primes d'assurances	200,00 €	
62 autres services extérieurs		
6226 honoraires	4 000,00 €	
6227 frais d'actes et de contentieux	4 000,00 €	
62511 frais de déplacement et autres engagés par bénévoles	3 000,00 €	
62512 frais de fonctionnement	500,00 €	
626 frais postaux et de télécommunications	100,00 €	
627 frais bancaires et assimilés	160,00 €	
65 autres charges de gestion courante		
658 charges diverses de gestion courantes	500,00 €	
6581 cotisations de SEPANSO landes à SEPANSO aquitaine y compris SON	2 000,00 €	
67 charges exceptionnelles		
67181 cotisations diverses	20,00 €	
678 autres charges exceptionnelles		
7 : comptes de produits		
705 : études	4 000,00 €	4 000,00 €
706 : prestations diverses		
7061 contribution des adhérents SEPANSO Landes		12 000,00 €
7064 dommages et intérêts et frais irrépétibles	1 000,00 €	1 000,00 €
76 : produits financiers		
764 revenus de valeurs mobilières de placement		3 400,00 €
Totaux	19 680,00 €	20 400,00 €
Résultat		720,00 €

Bilan au 31 décembre ...		identification des comptes	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024	2024
			Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	actif	passif
1 : comptes de capitaux		10 capital et réserves								
		11 Report à nouveau								
		110 report à nouveau (solde créditeur)		192 023,75 €		186 176,10 €	3%	187 190,33 €	-1%	184 414,31 €
		119 report à nouveau (solde débiteur)								
		12 résultat de l'exercice								
		120 résultat de l'exercice (bénéfice)		2 799,35 €		5 979,67 €				
		129 résultat de l'exercice (perte)	0,00 €					-992,41 €		- 9 261,63 €
		15 provision								
		1511 provisions pour litiges								
2 : comptes d'immobilisations		21 immobilisations corporelles								
		2111 terrains nus	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
		2183 matériel de bureau et matériel informatique	4 301,00 €		3 801,00 €		3 501,00 €		3 501,00 €	
		27 autres immobilisations financières								
		275 dépôts et cautionnements								
5 : comptes financiers		50 valeur mobilière de placement								
		508 autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées								
		76 5081 livret A	73 502,73 €		74 513,39 €		76 686,70 €		78 987,30 €	
		5082 CCP	107 019,37 €		103 841,38 €		96 010,22 €		22 472,78 €	
		5083 CC compte courant							45,85 €	
		5083 CC CAT (contrats à termes)							60 100,00 €	
		5084 CC Parts sociales							45,75 €	
		Totaux	194 823,10 €	194 823,10 €	192 155,77 €	192 155,77 €	186 197,92 €	186 197,92 €	175 152,68 €	175 152,68 €
compte de résultat du ...			1er janvier 2021 au 31 décembre 2021		1er janvier 2022 au 31 decembre 2022		1er janv. 2023 au 31 decem. 2023		1er janv. 2024 au 31 dec. 2024	
6 : comptes de charges			Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		60 : achats (sauf 603)								
		6021 matières consommables								
		60225 fournitures de bureau								
		607 achats de marchandises								
		61 services extérieurs								
		616 primes d'assurances	181,29 €	3,12 €	189,03 €		178,89 €		193,65 €	
		6183 documentation technique								
		62 autres services extérieurs								
		6226 honoraires	6 486,50 €		20 115,48 €		20 455,00 €		45 308,64 €	
		6227 frais d'actes et de contentieux	1 050,00 €		1 531,61 €		6 160,46 €			
		62511 frais de déplacement et autres engagés par bénévoles	769,54 €		7 283,39 €		6 364,00 €		5 324,34 €	
		62512 frais de fonctionnement	3 297,20 €		1 103,52 €		3 063,45 €		1 133,70 €	
		6257 réceptions	0,00 €							
		626 frais postaux et de télécommunications	436,52 €						30,20 €	
		627 frais bancaires et assimilés	78,00 €		187,96 €		78,96 €		95,00 €	
		65 autres charges de gestion courante								
		654 pertes sur créances irrécouvrables								
		658 charges diverses de gestion courantes	78,00 €		2 590,83 €					
		6581 cotisations de SEPANSO landes à SEPANSO aquitaine y compris SON	4 777,00 €		3 610,00 €		1 669,00 €		3 685,00 €	
		67 charges exceptionnelles								
		6714 créances devenues irrécouvrables dans l'exercice								
		67181 cotisations diverses	15,00 €				79,22 €			
		678 autres charges exceptionnelles								
		6781 écart inexpliqué sur exercice précédent 2020	157,07 €							
7 : comptes de produits		705 : études								
		706 : prestations diverses								
		7061 contribution des adhérents SEPANSO Landes		12 608,00 €		33 236,43 €		29 644,00 €		40 776,40 €
		7062 don fléché pour litige (don juridique)								
		7063 don indistinct (don fonctionnement)		4 032,00 €		8 732,00 €				
		7064 dommages et intérêts et frais irrépétibles	1 500,00 €	4 616,66 €	1 900,00 €	1 512,40 €	750,00 €	8 162,57 €	3 846,40 €	9 548,70 €
		76 : produits financiers								
		764 revenus de valeurs mobilières de placement		365,69 €		1010,66		2173,31		
		totaux	18 826,12 €	21 625,47 €	38 511,82 €	44 491,49 €	38 798,98 €	37 806,57 €	59 586,73 €	50 325,10 €
		résultat		2 799,35 €		5 979,67 €		-992,41 €		-9 261,63 €

Le président, G. Cingal:
Le trésorier, J.-P. Lesbats :
Le trésorier adjoint
Antoine Olivares :



A. O.

